

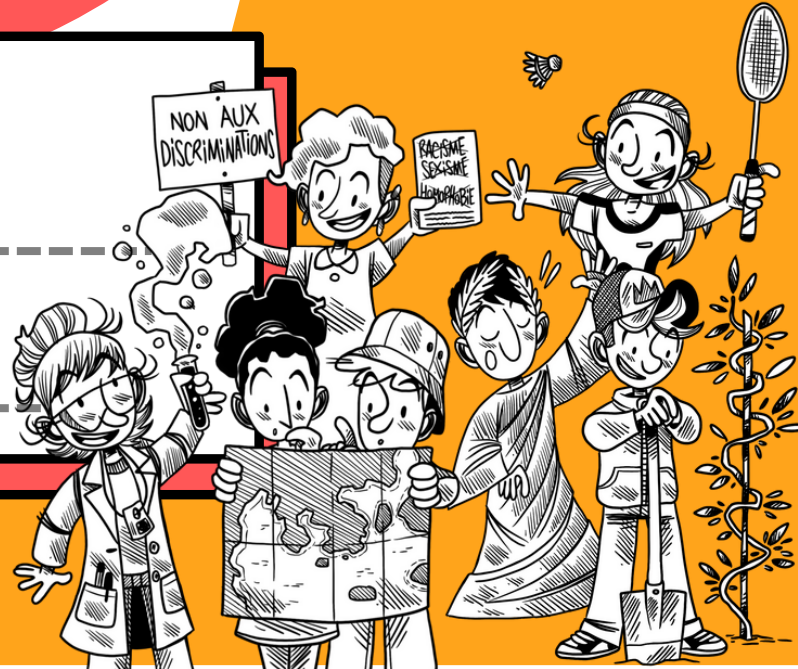
DOSSIER GUIDÉ



AJIR DANS LA MANCHE



TITRE DU PROJET





SOMMAIRE

LES ÉTAPES DU PARCOURS

Étape 0 - Connaissez-vous le parcours ?

Étape 1 - Qui êtes-vous ?

Étape 2 - Que voulez-vous faire ?

Étape 3 - Comment allez-vous faire ?

Étape 4 - Quel est votre budget ?

Étape 5 - Vos engagements

ANNEXES

Autorisation représentant légal

Co-organisation avec une structure

Bilan du projet

Budget réalisé

Foire aux questions

Le **parcours CAP D'AJIR**, c'est l'occasion de mener un projet en étant accompagné à chaque étape : une marche supplémentaire vers l'autonomie ! En plus de cet accompagnement, ce parcours **peut apporter un financement jusqu'à 1000 €**

Un vrai coup de pouce pour les projets de jeunes !

Ce dossier a pour but de vous guider dans votre demande. Dans les différentes parties de ce livret vous pourrez trouver :



Des **points de règlements** du parcours



Des **conseils** pour l'organisation de votre projet



Des **espaces pour noter** des informations demandées et ainsi constituer votre dossier de demande

ETAPE 0 - CONNAISSEZ-VOUS LE PARCOURS CAP D'AJIR ?

C'EST QUOI ?

CAP D'AJIR, c'est un parcours du dispositif "**Ajir dans la Manche**" qui permet de soutenir les initiatives collectives de jeunes qui résident dans le département.

Concrètement, c'est :

- 1 Un **accompagnement** du réseau des Points d'Appui à l'Engagement
- 2 Une **possibilité** pour les jeunes de **co-organiser** leur projet avec une structure qui va les accompagner
- 3 Une occasion pour le projet d'obtenir **jusqu'à 1000€**

QUELQUES CONSEILS POUR DÉMARRER



Faire cette demande CAP D'AJIR pour un projet nécessite de **prévoir suffisamment en avance les démarches à réaliser, et donc un peu de temps**. Mais quoiqu'il arrive, ce n'est pas du temps perdu ! Cela vous permettra de gagner en méthodologie, en travail d'équipe, en développement d'un réseau de partenaires

Réunissez votre équipe d'organisation, c'est à dire tous les jeunes qui souhaitent s'impliquer dans le projet. A chacune de vos rencontres, vous pouvez **suivre les différentes étapes** proposées dans ce dossier.

La **répartition des tâches** dans un projet est très importante. Si vous êtes nombreux, il sera difficile de réunir tout le monde en même temps. Acceptez que certains d'entre vous soient moins intéressés ou se sentent moins à l'aise avec certaines parties de l'organisation. Mais **tenez-les informés** et confiez-leur des tâches qui les intéressent.

PEUT-ON DEMANDER PLUSIEURS FOIS CAP D'AJIR ?

Oui, **dans certaines limites** :

- **Si le projet est co-organisé avec une structure**, chaque jeune de la Manche entre ses 11 et 20 ans peut être membre de l'équipe d'organisation sur **2 demandes** (que le projet soit ou non financé)
 - **Si le projet n'est pas co-organisé avec une structure**, chaque jeune de la Manche, entre ses 11 et 20 ans peut être membre de l'équipe d'organisation sur **3 demandes** (que le projet soit ou non financé)
- ! **Un jeune qui a déjà bénéficié du parcours AJIR ne peut plus faire de demande sur le parcours CAP D'AJIR**

QUELS SONT LES PROJETS QUI NE SONT PAS ÉLIGIBLES ?

- Les projets **dans un cadre scolaire ou d'études** (voyages scolaires, projets de classe, stages...)
- Les projets qui porteraient **uniquement sur demande d'équipement ou de matériels**
- Les projets de **formations professionnelles ou universitaires**

Pleins de projets peuvent être accompagnés avec CAP D'AJIR : culture, environnement, voyage, solidarité, sport, sciences...!

QUELLES SONT LES GRANDES ÉTAPES DU PARCOURS ?



* PAE = **Point d'Appui à l'Engagement** - C'est la personne qui vous accompagnera dans vos démarches et vos réflexions - Retrouvez les informations sur www.ajirdanslamanche.fr

ON MET QUOI DANS LE DOSSIER ?

Certains documents sont à compléter ici :

- La **liste des membres** de votre équipe
- Le **budget prévisionnel**
- Le **document d'engagement** des organisateurs du projet
- L'**autorisation parentale** pour chaque membre mineur de votre organisation
- Eventuellement, l'**annexe "co-organisation"** si vous menez le projet avec une structure.



Vous devez aussi présenter votre projet :

- **Soit** en remplissant **directement dans le dossier** les parties concernées
- **Soit** en choisissant une **autre forme** (vidéo, BD, dessins, ou tout autre support que vous choisirez)

Et enfin, certains éléments sont à fournir :

- Le **Relevé d'Identité Bancaire** du compte sur lequel l'argent pourrait être versé (celui d'un parent, d'une association, d'une structure ...)
- Les **devis, factures, captures d'écran** qui justifient votre budget
- **Tout autre document que vous jugerez utile.**

**UNE FOIS VOTRE DOSSIER
ENVOYÉ, UNE COMMISSION SERA
ORGANISÉE MINIMUM
3 SEMAINES APRÈS**

ETAPE 1 - QUI ÊTES-VOUS ?

Dans cette étape, nous vous demandons de **présenter votre équipe**, c'est à dire les personnes qui participent à l'organisation de votre projet, de votre action. Vous avez également la possibilité de **co-organiser votre projet avec une structure** si elle l'accepte (structure jeunesse, association, etc.)

COMMENT DOIT-ÊTRE COMPOSÉE L'ÉQUIPE ?



2 personnes minimum



Des jeunes de **11 à 17 ans en majorité**. **Aucun membre de l'équipe ne peut avoir plus de 20 ans**. Les âges sont évalués à la date de passage en commission.



Une majorité de jeunes doivent résider dans la Manche



QUELLES STRUCTURES PEUVENT CO-ORGANISER LE PROJET ?

Plusieurs types de structures peuvent co-organiser avec vous le projet : **services jeunesse, associations, maisons de jeunes, centres sociaux, missions locales...**

Il est même possible que ce soit la structure qui vous propose de co-organiser avec elle !



Le référent de la structure qui co-organise avec vous ce projet doit être différent de la personne qui vous accompagne en tant que Point d'Appui à l'Engagement. Il faut que ce soit 2 personnes différentes dans la même structure ou bien il faut contacter un Point d'Appui à l'Engagement d'une autre structure.

La co-organisation avec une structure n'est pas obligatoire !

Dans le cas où une structure co-organise avec vous, elle doit obligatoirement vous laisser une réelle place dans l'organisation et la prise de décision !

LISTE DES MEMBRES "JEUNES" DE L'ÉQUIPE D'ORGANISATEURS



A reproduire autant de fois que nécessaire

PRENOM	NOM	AGE	SITUATION	ADRESSE COMPLÈTE	E-MAIL	TELEPHONE	SIGNATURE
			☐ collégien ☐ lycéen ☐ apprenti ☐ étudiant ☐ travailleur ☐ autre.....				
			☐ collégien ☐ lycéen ☐ apprenti ☐ étudiant ☐ travailleur ☐ autre.....				
			☐ collégien ☐ lycéen ☐ apprenti ☐ étudiant ☐ travailleur ☐ autre.....				
			☐ collégien ☐ lycéen ☐ apprenti ☐ étudiant ☐ travailleur ☐ autre.....				



Qui parmi le groupe de jeunes est à contacter en priorité ?

Nom : Prénom

ACCOMPAGNEMENT ET CO-ORGANISATION



QUI EST LE POINT D'APPUI À L'ENGAGEMENT QUI VOUS ACCOMPAGNE ?

Remplissez ci-dessous avec le **nom et les informations du Point d'Appui à l'Engagement** qui vous accompagne.
Si vous n'avez pas encore contacté de Point d'Appui à l'Engagement, vous retrouverez la liste sur le site www.ajirdanslamanche.fr !

STRUCTURE : **MAIL :**
NOM : **TÉLÉPHONE:**
ADRESSE:

Remplissez le cadre ci-dessous uniquement si vous co-organisez votre projet avec une structure.

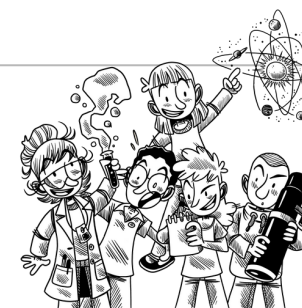
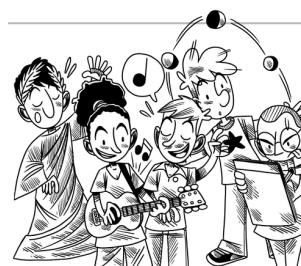
QUELLE STRUCTURE CO-ORGANISE LE PROJET AVEC VOUS ?

STRUCTURE :
ADRESSE:
NOM DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE:
MAIL :
TÉLÉPHONE :



Le référent de la structure
qui co-organise le projet
avec vous doit être
différent de la personne
qui vous accompagne en
tant que Point d'Appui à
l'Engagement !

BLOC NOTES



ETAPE 2 - QUE VOULEZ-VOUS FAIRE ?



**Vous pouvez présenter
cette partie sous la forme que vous voulez
! (vidéo, dessins, autres supports...) !
Faites-vous plaisir !**

C'est le moment de nous **expliquer votre idée**, d'où elle vient... Dans un projet, c'est l'**étape la plus importante** pour deux raisons :

- C'est l'étape où vous allez vous mettre d'accord sur **ce que vous voulez faire ensemble**
- C'est l'étape où vous allez **commencer à expliquer aux personnes extérieures** l'intérêt de votre idée

QUELLE EST VOTRE IDÉE ?

Quel est le titre de votre idée de projet ?

Quelle est la thématique de votre idée de projet ? Vous pouvez cocher plusieurs cases

- ☐ Culture
 ☐ Sciences
 ☐ Voyage
 ☐ Autre :
☐ Sport
 ☐ Environnement
 ☐ Solidarité

A quel type de projet correspond votre action ? Vous pouvez cocher plusieurs cases

- ☐ Séjour ☐ Evènement/Concert ☐ Exposition ☐ Autre :
- ☐ Sortie en journée ☐ Ateliers/Cours ☐ Numérique

Décrivez ce que vous voulez faire :

COMMENT EST NÉE CETTE IDÉE ?

- ☐ **Passion ou envie commune** des membres de l'équipe
- ☐ **Idée d'un membre de l'équipe** qui a convaincu d'autres personnes
- ☐ **Vous avez vécu, vu, lu ou entendu des choses** qui vous ont donné des idées ? Lesquelles ?



- ☐ **Vous avez remarqué un manque**, un besoin dans votre groupe ? dans votre ville ? dans le département ? pour d'autres personnes ? Lequel ?

À QUI OU À QUOI PROFITERA VOTRE IDÉE ?

- ☐ **À votre équipe**
- ☐ **À d'autres personnes** (enfants, jeunes, habitants de votre ville, quartier...)
- ☐ **À d'autres choses** (environnement, animaux, vie locale...)



ETAPE 3 - COMMENT ALLEZ-VOUS FAIRE ?

Cette partie consiste à **décrire les étapes de votre actions**, des premières démarches jusqu'à la réalisation finale et même au-delà (bilan, valorisation du projet etc.)

QUELLE EST VOTRE ORGANISATION ?

Pour expliquer votre organisation vous pouvez **utiliser la forme de votre choix** (vidéo, projet rédigé, BD etc.) **OU** les outils proposés dans les pages suivantes :

- **Retroplanning**
- **Tableau de répartition des tâches**

QUELLES SONT LES QUESTIONS QUE VONT SE POSER LES MEMBRES DE LA COMMISSION ?

La commission qui va vous rencontrer décide d'accorder totalement ou partiellement le financement si l'**ensemble des critères sont visibles** dans ce que vous présentez (dans votre dossier de demande et lors de la rencontre).

- Est-ce vraiment un projet dans lequel **les jeunes sont organisateurs** ?
- Est-ce que ce projet est **faisable ? réalisable** ?
- Est-ce que cette **démarche de construction de projet** aura un impact sur les jeunes ?
- Est-ce que les jeunes ont suffisamment **communiqué sur leur projet** et leur démarche ?
- Est-ce que le **règlement du parcours est respecté** ?

RETROPLANNING



Cet outil n'est qu'une proposition, **vous pouvez le présenter différemment**. Dans un rétroplanning, on commence toujours par **fixer la date de la partie la plus importante de l'action**. Ensuite, **on remonte le temps** en fixant les dates des différentes étapes. Avec cette méthode, cela **permet de mieux voir le temps nécessaire** pour organiser le projet.

Exemples de quelques étapes : réunions d'équipe, rencontre avec le Point d'Appui à l'Engagement, diffusion de la communication, actions d'autofinancements, préparation du dossier de demande CAP D'AJIR, achats/réservations, passage en commission...

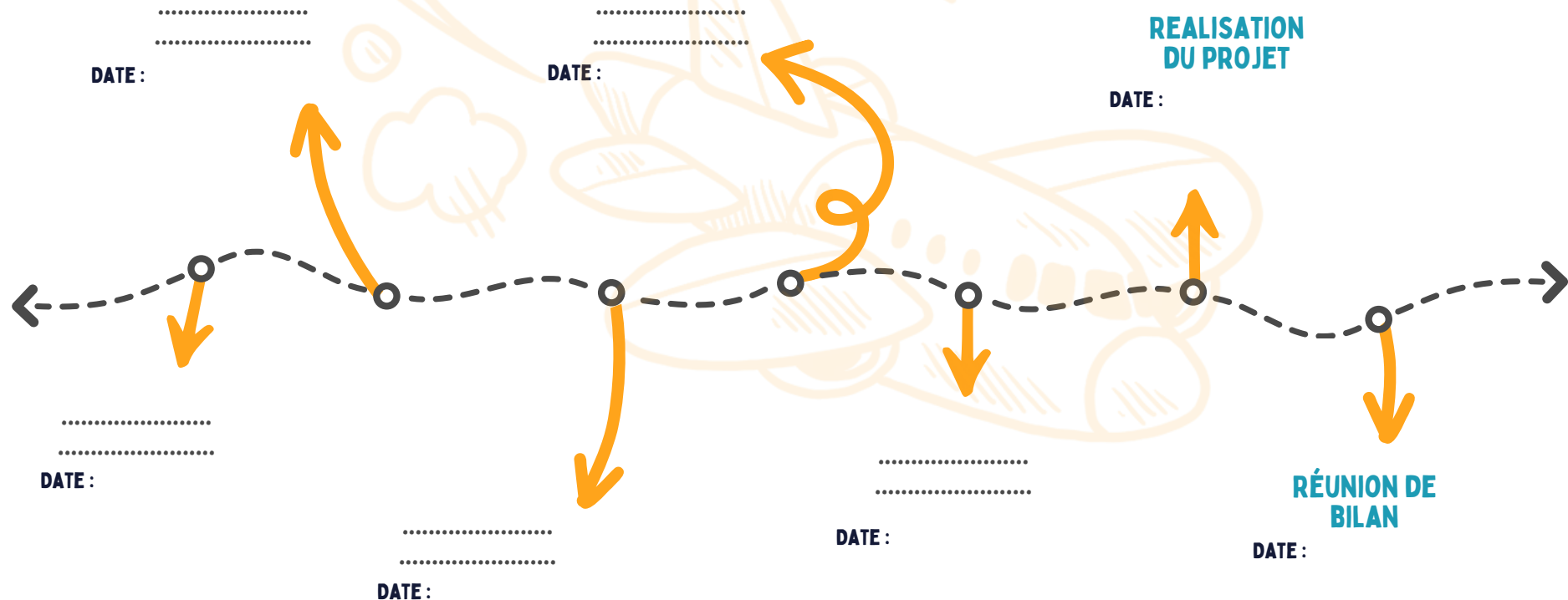


TABLEAU DE RÉPARTITION DES TÂCHES

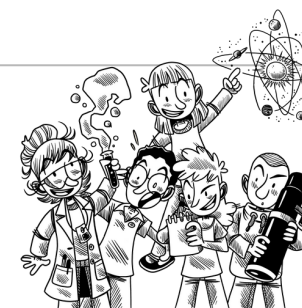
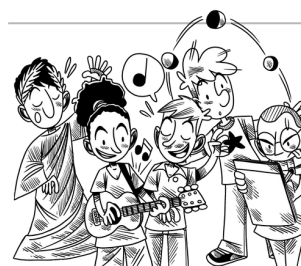


Cet outil n'est qu'une proposition, **vous pouvez le présenter différemment**. Dans ce tableau, vous pouvez vous répartir les rôles à chacune des étapes et préciser les tâches que chacun a à faire.

Exemples de quelques tâches : gestion de l'argent du projet, organisation des actions d'autofinancements, création et diffusion de la communication, gestion et achat du matériel, accueil des participants, animation, installation/rangement, gestion des transports, gestion des repas ...

QUELLE TÂCHE ?	QUI S'EN OCCUPE ?	QUE FAUT-IL FAIRE ?	DE QUOI A-T-ON BESOIN ?	QUI FAUT-IL CONTACTER ?

BLOC NOTES



ETAPE 4 - QUEL EST VOTRE BUDGET ?

Dans cette partie, nous vous demandons de **montrer les dépenses et les différents financements (ou recettes)** que vous envisagez pour votre projet. C'est le **BUDGET PREVISIONNEL**. Cela vous permet de voir si vous avez suffisamment d'argent pour réaliser votre projet. C'est aussi dans votre budget que vous **indiquez le montant que vous demandez** à CAP D'AJIR !

QUE MET-ON DANS UN BUDGET PREVISIONNEL ?

- **Dépenses** : C'est tout ce qui va vous coûter de l'argent dans votre projet.
- **Recettes** : C'est tout ce qui va vous rapporter de l'argent dans votre projet
- **Autofinancements** : C'est l'argent que vous récolterez grâce à des actions (loto, tombola, vente de gâteaux...) ou l'argent récolté auprès du public (prix d'entrée, participation...) ou alors l'argent que les membre de l'équipe verseront (participation, cotisation...)

Le budget prévisionnel, **comme son nom l'indique, est une prévision de vos dépenses et recettes**. Quelques astuces :

- **Noter tous vos besoins pour chaque étape** du projet (matériel, nourriture, prestations) et demandez des devis.
- Bien penser que **certains coûts sont à multiplier par le nombre de personnes** (les repas, les transports par exemple)
- Se renseigner sur les recettes possibles (villes, région, employeurs de vos parents...) qui peuvent vous aider

COMMENT DOIT-ÊTRE LE BUDGET POUR CAP D'AJIR ?

- **Votre budget prévisionnel doit être à l'équilibre**, c'est à dire que le total des dépenses, doit être égal au total des recettes.
- Le montant CAP D'AJIR que vous demandez ne peut pas dépasser 50% des dépenses/recettes prévues.
- Vous devez obligatoirement prévoir une part de 20% minimum d'autofinancements.

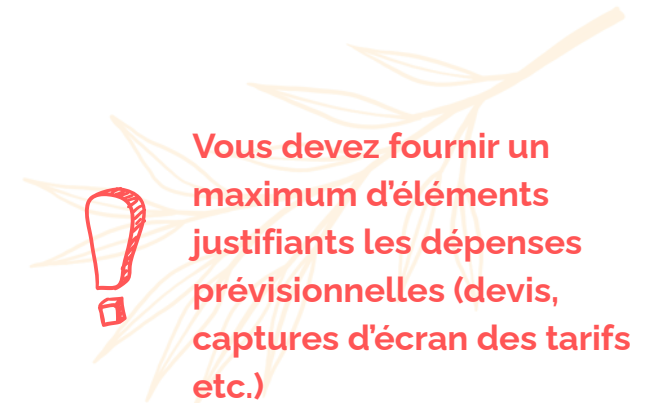
Exemple : Pour un budget de 1000€, vous pouvez demander maximum 500€ de CAP D'AJIR et vous devez obtenir au moins 200% d'autofinancements.

- Si une structure co-organise avec vous ce projet, elle ne peut pas valoriser la mise à disposition de matériels ou de personnels. Plus clairement : vous ne pouvez pas mettre dans les dépenses le coût du temps qu'elle passe avec vous ni le coût du matériel qu'elle vous prête.

BUDGET PREVISIONNEL



DEPENSES		RECETTES	
TRANSPORTS <i>Ex : train, bus, frais d'essence, péages etc.</i>		AUTOFINANCEMENT <i>minimum 20 %</i>	ACTIONS, INITIATIVES POUR FINANCER
HEBERGEMENT <i>Ex : Hôtel, Camping, Auberge de jeunesse etc.</i>			ENTRÉES DU PUBLIC
NOURRITURE <i>Ex : Courses alimentaires, traiteur, restaurant etc.</i>			APPORTS PERSONNELS
MATÉRIEL <i>Ex : achat ou location, fournitures, sono etc.</i>		AIDES FINANCIERES EXTERIEURES	AUTRES BOURSES
PRESTATIONS <i>Ex : Entrées, intervenants etc.</i>			SUBVENTIONS
ASSURANCES <i>Ex : Responsabilité civile, matériel, participants etc.</i>			PARTICIPATION AUTRE STRUCTURE
PUB ET COMMUNICATION <i>Ex : Impressions affiches, flyers, photos etc. etc.</i>		AUTRES	
AUTRES		MONTANT CAP D'AJIR SOLLICITÉ <i>Max 50% du budget Max 1000 €</i>	
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	



Votre projet prévoit l'achat de matériel ? Une fois le projet terminé, qu'en ferez-vous ?

.....

.....

.....

ETAPE 5 - VOS ENGAGEMENTS



Cette partie vous indique **à quoi vous vous engagez dans le cadre du parcours CAP D'AJIR** si vous êtes lauréat. **L'un des membres de votre équipe doit obligatoirement compléter et signer sur le cadre ci-dessous.**

QUELS SONT VOS ENGAGEMENTS ?

Les lauréats du parcours CAP D'AJIR s'engagent à :

- Réaliser l'activité en respectant l'échéancier prévu lors de l'attribution du financement
- Être couverts par une police d'assurance en responsabilité civile
- Envoyer à la ligue de l'enseignement de Normandie un bilan de leur action dans un délai de 2 mois suivant la réalisation avec la justification de l'emploi du financement.
- Accepter tout contrôle et à fournir tout document utile à un bilan
- Valoriser le projet et citer ou faire apparaître le dispositif AJIR DANS LA MANCHE lors de la médiatisation par voie de presse, affiches, réseaux sociaux ou autres supports.
- Participer à des temps de valorisation du dispositif AJIR DANS LA MANCHE, notamment lors de rencontres départementales ou locales avec les différents partenaires, évènement IMPEC...
- Inviter les membres du comité de pilotage du dispositif AJIR DANS LA MANCHE lors des temps forts du projet.

➤ Les membres du dispositif AJIR DANS LA MANCHE (comité de pilotage, point d'appui à l'engagement, coordination) ne sont en aucun cas organisateurs des projets soumis par les candidats. Ils laissent l'entière responsabilité de ces projets aux jeunes et aux parents pour les mineurs, seuls juges de l'aptitude de leurs enfants à réaliser leur projet.

Je soussigné.e

.....
représentant.e du projet intitulé

.....
déclare avoir pris connaissance du règlement du parcours CAP D'AJIR et m'engager à en respecter les modalités.

Fait à

Le

Signature représentant.e jeune :

AUTORISATION REPRÉSENTANT LÉgal

ANNEXE

Chaque mineur membre de l'équipe d'organisation doit fournir cette autorisation

M-Mme :

Adresse et ville :

Numéro de téléphone :

Mail :

AUTORISATION REPRÉSENTANT LÉgal

Je soussigné.e M/Mme
déclare avoir pris connaissance du projet "Initiative" du
mineur sous ma responsabilité

A cet égard, je m'engage à souscrire une assurance
responsabilité civile le couvrant ainsi que tous tiers, des
risques inhérents à la réalisation de ce projet. En aucun
cas, la responsabilité des organisateurs du dispositif AJIR
DANS LA MANCHE ne sera mise en cause, sur quelque
fondement que ce soit, pour des faits résultant de la
réalisation du projet. De plus, j'atteste de laisser une
entière autonomie de gestion de l'aide accordée au titre
d'AJIR DANS LA MANCHE, au mineur sous ma
responsabilité.

Fait à Le

**Signature du représentant légal, précédée de la
mention "lu et approuvé"**

Une copie est à conserver par le représentant légal

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

En référence à la loi protégeant la vie privée, la ligue de l'enseignement
de Normandie et les organisateurs du dispositif AJIR DANS LA MANCHE
doivent demander une autorisation préalable à la prise de vues.

La ligue de l'enseignement de Normandie s'engage à n'utiliser ces
photographies qu'à des fins de valorisation des projets menés par les
jeunes (réseaux sociaux, affiches...). En aucun cas ces prises de vues ne
feront l'objet d'une utilisation commerciale

*Cette autorisation est valable pour une durée de trois années à partir de la
prise de vues, et conformément à la loi, vous disposerez d'un droit de retrait
de certaines images si vous le jugez nécessaire.*

Je soussigné.e M/Mme

☐

Autorise

☐

N'autorise pas

l'utilisation de l'image du mineur sous ma responsabilité

..... dans le cadre du dispositif

AJIR DANS LA MANCHE

Fait à Le

**Signature du représentant légal, précédée de la
mention "lu et approuvé"**

CO-ORGANISATION AVEC UNE STRUCTURE (1/4)

ANNEXE

La structure co-organisatrice doit **compléter et signer de son côté les différentes parties concernant la co-organisation** puis le joindre puis les joindre au dossier.

QUID DE LA CO-ORGANISATION ?

- **Seules les structures associatives ou publiques peuvent co-organiser un projet avec des jeunes dans le cadre du parcours CAP D'AJIR.**
- Cette co-organisation est créée :
 - ✓ *Soit à l'initiative d'un groupe de jeunes* qui sollicite une structure pour co-organiser leur projet
 - ✓ *Soit à l'initiative d'une structure* qui propose à un groupe de jeunes de co-organiser un projet
- Pour être éligible au parcours CAP D'AJIR, les dossiers présentés en co-organisation doivent, en plus des autres critères, **faire apparaître comment la structure intègre à la fois le projet et l'accompagnement des jeunes dans sa démarche éducative** et les prolongations et suites envisagées.
- Dans le cadre d'une co-organisation, les jeunes doivent obligatoirement **avoir une place en tant que décideurs** des orientations et choix concernant chaque étape du projet.
- Une **structure qui serait également Point d'Appui à l'Engagement** peut co-organiser un projet avec un groupe de jeunes dans le cadre du parcours CAP D'AJIR. Toutefois, cette structure devra veiller à dissocier les fonctions de Point d'Appui à l'Engagement et de référent de la co-organisation en nommant 2 personnes différentes, ou en faisant appel à un autre Point d'Appui à l'Engagement.
- **Aucune valorisation de la mise à disposition des moyens humains ou des moyens matériels** ne pourra être intégrée aux budgets prévisionnels et réalisés.

BESOIN D'AIDE ?

N'hésitez pas à **solliciter les différentes personnes ressources** pour des conseils sur le parcours CAP D'AJIR et l'accompagnement de projets de jeunes : **Point d'Appui à l'Engagement, coordination AJIR DANS LA MANCHE, coordinations jeunesse locale, PESL ou départemental, référents des institutions partenaires.**

CO-ORGANISATION AVEC UNE STRUCTURE (2/4)

ANNEXE

INFORMATIONS DE LA STRUCTURE

TYPE ET NOM DE LA STRUCTURE:

ADRESSE:

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:

NOM DE LA PERSONNE RÉFÉRENTE DE LA CO-ORGANISATION DANS LA STRUCTURE:

MAIL :

NOM DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE LA STRUCTURE (SI DIFFÉRENTE)

PLACE DU PROJET DANS UNE DÉMARCHE ÉDUCATIVE GLOBALE

➤ En quoi ce projet correspond à un ou plusieurs besoins identifiés ? (chez les jeunes, sur le territoire...)

➤ Quelles suites ou prolongation envisagez-vous pour ce projet ? (valorisation, renouvellement, évolution)

RELATION AVEC LES JEUNES DANS L'ORGANISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

➤ Quels impacts ce projet, cet accompagnement aura selon vous pour les jeunes ?

➤ Quelle place aurez-vous dans ce projet ? (prise de décision, organisation, accompagnement)

ENGAGEMENT DE LA STRUCTURE

Je soussigné.e (rayer la mention inutile)
réfèrent de la structure sur la co-organisation / responsable de la structure
sur le projet co-organisé avec des jeunes, intitulé

déclare avoir pris connaissance du règlement du parcours CAP D'AJIR et m'engager à en respecter les modalités

Fait à : Le :

Signature du réfèrent/responsable :

CO-ORGANISATION AVEC UNE STRUCTURE (4/4)

ANNEXE

À joindre au bilan de projet financé

BILAN DU PROJET PAR LA STRUCTURE

Réussites dans le projet

Difficultés dans le projet

Effet constaté sur le jeunes

Réussites dans la relation
avec les jeunes

Difficultés dans la relation
avec les jeunes

Remarques sur le parcours
CAP D'AJIR

BILAN DU PROJET (1/2)

Cet annexe "Bilan du projet" est une proposition du modèle de bilan. Vous pouvez le compléter OU vous pouvez utiliser la forme de votre choix. Dans ce cas, les questions qui arrivent après ne servent qu'à vous guider.

QUAND FAUT-IL FAIRE LE BILAN DU PROJET ?

- Maximum 6 mois après la fin du projet, l'équipe d'organisation doit faire parvenir à la coordination un bilan du projet réalisé
- Un conseil : n'attendez pas trop longtemps après la fin de votre projet pour vous réunir afin de réaliser ce bilan, cela vous permettra d'avoir encore en tête tout ce qui s'est passé ! En plus, vous pouvez profiter de la réunion de bilan pour fêter la fin du projet !
- N'hésitez pas à joindre à ce bilan tous les articles ou documents (affiches, flyers, photo...) en votre possession !

QUEL ÉTAIT LE NOM DE VOTRE PROJET ?

Votre projet s'est-il déroulé
comme vous l'aviez prévu ?

☐ OUI ☐ NON

3 choses qui se sont
particulièrement bien
passées dans le projet :



Votre projet s'est-il déroulé
comme vous l'aviez prévu ?

☐ OUI ☐ NON

3 choses qui se sont
bien passées dans
votre travail d'équipe :



Votre projet s'est-il déroulé
comme vous l'aviez prévu ?

☐ OUI ☐ NON

3 choses qui auraient pu
mieux se passer dans votre
projet ou le travail d'équipe :



Votre projet s'est-il déroulé
comme vous l'aviez prévu ?

☐ OUI ☐ NON

3 choses que vous avez
appprises grâce au
projet :



3 choses que vous avez
appprises grâce à
l'accompagnement :



BILAN DU PROJET (2/2)

UNE PHOTO :

COMMENTAIRE :

UNE PHOTO :

COMMENTAIRE :

UNE PHOTO :

COMMENTAIRE :

UNE PHOTO :

COMMENTAIRE :

BUDGET RÉALISÉ

ANNEXE

DEPENSES		RECETTES		
TRANSPORTS <i>Ex : train, bus, frais d'essence, péages etc.</i>		AUTOFINANCEMENT <i>minimum 20 %</i>	ACTIONS, INITIATIVES POUR FINANCER	
HEBERGEMENT <i>Ex : Hôtel, Camping, Auberge de jeunesse etc.</i>			ENTRÉES DU PUBLIC	
NOURRITURE <i>Ex : Courses alimentaires, traiteur, restaurant etc.</i>			APPORTS PERSONNELS	
MATÉRIEL <i>Ex : achat ou location, fournitures, sono etc.</i>		AIDES FINANCIERES EXTERIEURES	AUTRES BOURSES	
PRESTATIONS <i>Ex : Entrées, intervenants etc.</i>			SUBVENTIONS	
ASSURANCES <i>Ex : Responsabilité civile, matériel, participants etc.</i>			PARTICIPATION AUTRE STRUCTURE	
PUB ET COMMUNICATION <i>Ex : Impressions affiches, flyers, photos etc. etc.</i>		AUTRES		
AUTRES		MONTANT CAP D'AJIR SOLLICITÉ <i>Max 50% du budget Max 1000 €</i>		
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES		

Dans un budget prévisionnel, le total des dépenses est égal au total des recettes mais ce n'est pas forcément le cas dans un budget réalisé.



Si le total des dépenses est supérieur au total des recettes, on parle de **déficit**.



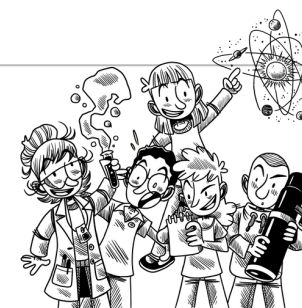
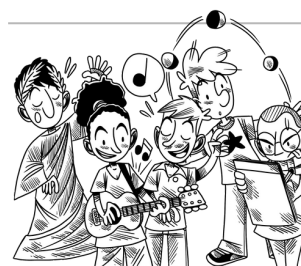
Si le total des recettes est supérieur au total des dépenses, on parle de **bénéfices**.



Vous ne pouvez pas vous partager les bénéfices. Vous devez décider ensemble de ce que vous allez en faire..

Par exemple : vous pouvez faire un don à une association ou bien les mettre de côté les bénéfices pour un projet futur.

BLOC NOTES



FOIRE AUX QUESTIONS - PARCOURS CAP D'AJIR



C'EST QUOI UN POINT D'APPUI À L'ENGAGEMENT ?

Les **Points d'Appui à l'Engagement** (ou PAE) sont des professionnels jeunesse de la Manche que les jeunes peuvent contacter **pour être accompagnés dans leurs idées, leurs projets**. Cet **accompagnement gratuit** propose aux jeunes porteurs de projets des conseils méthodologiques, des pistes de réflexions, des possibilités de financements tel que le dispositif AJIR DANS LA MANCHE. Ces professionnels sont répartis dans l'ensemble du département de la Manche. Ils peuvent être animateurs jeunesse, informateurs jeunesse, promeneurs du net .. La liste des Points d'Appui à l'Engagement est disponible sur le site internet : www.ajirdanslamanche.fr

**POINT
d'Appui
à L'Engagement**

ON A FINI DE REMPLIR NOTRE DOSSIER, QU'EST-CE QU'ON FAIT ?

Tout d'abord, il faut vérifier que votre dossier est complet. Vous pouvez le faire avec le Point d'Appui à l'Engagement qui vous accompagne.

➤ Certains documents sont à compléter dans le dossier :

- La **liste des membres** de votre équipe
- Le **budget prévisionnel**
- Le **document d'engagement** des organisateurs du projet
- L'**autorisation parentale** pour chaque membre mineur de votre organisation
- Eventuellement, l'**annexe "co-organisation"** si vous menez le projet avec une structure.

➤ Vous devez aussi présenter votre projet :

- **Soit** en remplissant **directement dans le dossier** les parties concernées
- **Soit** en choisissant une **autre forme** (vidéo, BD, dessins, ou tout autre support que vous choisirez)

➤ Et enfin, certains éléments sont à fournir :

- Le **Relevé d'Identité Bancaire** du compte sur lequel l'argent pourrait être versé (celui d'un parent, d'une association, d'une structure ...)
- Les **devis, factures, captures d'écran** qui justifient votre budget
- **Tout autre document que vous jugerez utile.**

Puis vous pouvez envoyer votre dossier par mail à bonjour@ajirdanslamanche.fr ou par la poste à :

Ligue de l'enseignement de Normandie
AJIR DANS LA MANCHE
5 boulevard de la Dollée
50000 Saint-Lô

OÙ ET QUAND SE DÉROULENT LES COMMISSIONS AJIR DANS LA MANCHE ?

Des commissions sont organisées **toute l'année** pour que vous puissiez venir présenter votre projet. Une fois que votre dossier est recevable, une commission est organisée dès que possible. Il faut néanmoins compter **au moins 3 semaines** alors **mieux vaut anticiper par rapport à la date de début de votre projet !** Ces rencontres peuvent avoir lieu **partout dans le département**, l'objectif étant de faciliter l'accès aux jeunes.

QUI SONT LES MEMBRES DES COMMISSIONS AJIR DANS LA MANCHE ?

Les commissions sont composées de 2 ou 3 personnes qui peuvent être :

➤ **Des Points d'Appui à l'Engagement**

➤ **Des représentants des institutions partenaires du dispositif**

➤ **Toute personne habilitée par le comité de pilotage (ancien lauréat, professionnel jeunesse ...)**

Au cours de la rencontre, quelques membres de votre équipe auront l'occasion de répondre à leurs questions et ainsi compléter la présentation de votre projet, de votre action. C'est aussi l'occasion d'avoir de précieux conseils !

ET APRÈS LA COMMISSION, IL SE PASSE QUOI ?

Trois possibilités

➤ **Votre demande est acceptée :** Vous recevrez **en totalité ou en partie** le montant du financement demandé. Il ne vous reste plus qu'à mettre en place votre projet, N'oubliez pas de communiquer sur ce que vous faites ! (articles de presse, réseaux sociaux ...)

Dans les 6 mois après votre projet, vous devez transmettre à la coordination **un bilan de votre projet** sous une forme libre ou utiliser le modèle de bilan fourni dans ce dossier; Vous devez aussi envoyer **un budget réalisé**.

➤ **Votre demande est ajournée :** La commission a estimé qu'il manquait des informations dans votre présentation de projet. Vous aurez quelques semaines pour fournir à la commission des informations supplémentaires. La commission décidera s'il est nécessaire de vous rencontrer à nouveau avant de prendre sa décision finale.

➤ **Votre demande est refusée :** La commission a estimé que votre projet ou votre organisation ne répondait pas suffisamment aux critères. Votre équipe ne pourra plus faire de demande pour un projet identique au sein du parcours CAP D'AJIR. Mais rien ne vous empêche de faire une autre demande sur un projet différent.

QUE FAIRE SI NOTRE ACTION N'A PAS FONCTIONNÉ OU SI NOUS AVONS DU CHANGER LES PLANS ?

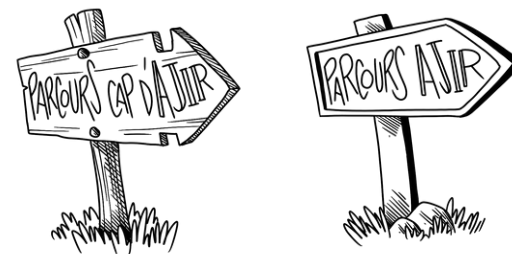
Dans tout projet, cela peut arriver que l'action n'ait pas eu le succès auquel vous vous attendiez ou bien que vous ayez dû modifier certaines étapes. Le plus important c'est de **comprendre pourquoi**. Il suffira de l'expliquer dans votre bilan. **N'hésitez pas à en discuter** avec votre Point d'Appui à l'Engagement ou avec la coordination AJIR DANS LA MANCHE.

ET SI FINALEMENT NOUS NE RÉUSSISSONS PAS À METTRE EN PLACE NOTRE PROJET ?

Dans ce cas, **contactez rapidement la coordination AJIR DANS LA MANCHE** qui envisagera avec vous différentes possibilités. Une demande de restitution du financement est envisageable.

QUEL EST LE LIEN ENTRE LE PARCOURS CAP D'AJIR ET LE PARCOURS AJIR ?

AJIR DANS LA MANCHE propose **deux parcours** pour accompagner les jeunes dans leur projet : le parcours AJIR et le parcours CAP D'AJIR. Le parcours CAP D'AJIR est là pour que les jeunes s'exercent à la démarche de projet dans un cadre plus souple. Ainsi, ils pourront **plus facilement intégrer le parcours AJIR** pour des futurs projets.



QUI EST PARTENAIRE DE AJIR DANS LA MANCHE ?



L'essentiel & plus encore



L'accompagnement des projets de jeunes à travers AJIR DANS LA MANCHE est possible techniquement et financièrement grâce au soutien des 4 institutions :

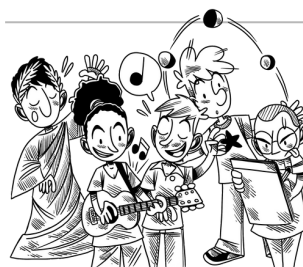
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Manche (CAF)
- Le Département de la Manche
- La Mutualité Sociale Agricole Côtes Normandes (MSA Côtes Normandes)
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Manche



Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

BLOC NOTES



PLUS D'INFORMATIONS SUR :
www.ajirdanslamanche.fr



AJIR DANS LA MANCHE

